



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 12 septembre à 15 h 15, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Était également présent M. François Giasson, directeur général et greffier adjoint.

Conformément à la loi, tous les membres du conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

Josef Hüsler, maire

Vincent Roy, conseiller
District 4

André Claveau, conseiller
District 1

Roger Noiseux, conseiller
District 5

Pauline Mercier, conseillère
District 2

Rico Laguë, conseiller
District 6

Jean Lalande, conseiller
District 3

Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

2016-344

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2016-345

Demande d'appui à l'Union des Municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des Municipalités - Obligation de formation minimale pour les futurs élus municipaux

CONSIDÉRANT que des élections municipales se tiendront dans toutes les Municipalités du Québec en novembre 2017;

CONSIDÉRANT que lors de l'entrée en poste des nouveaux élus, ces derniers sont démunis face aux obligations législatives auxquelles ils doivent faire face;

CONSIDÉRANT que les futurs élus doivent être en mesure de naviguer dans plusieurs sphères d'activités connexes à leurs fonctions et parfois diamétralement opposé comme la fiscalité municipale, la *Loi sur*



l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur la qualité de l'environnement, les pouvoirs et la législation régionale (Municipalité régionale de comté), les codes d'éthique et de déontologie, l'octroi de contrats, etc.;

CONSIDÉRANT qu'il arrive souvent que des nouveaux élus soient désenchantés dès le début des mandats car diverses législations empêchent et/ou encadrent certaines intentions;

CONSIDÉRANT que tout futur candidat doit s'enrichir de notions municipales importantes avant le jour du scrutin et après leur entrée en scène au milieu municipal;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham demande à l'Union des Municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des Municipalités d'appuyer la demande de la Ville de Farnham afin que le Directeur général des élections et/ou le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire mette en place l'obligation à tous les candidats de suivre des séances de formation minimales de deux journées (Quinze heures) avant la tenue des élections et deux autres journées (Quinze heures) dans les premiers mois de l'entrée en fonction de ces nouveaux élus.

Deuxième période de questions

Aucune personne n'est présente.

La séance est levée à 15 h 20.

François Giasson, GMA
Greffier adjoint

Josef Hüsler
Maire